

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 498/SLAG arrêté de promulgation fixant les tarifs de transport.

n° 498/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relative aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans la République dans ce territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas l'arrêté ministériel n° 1122 du 14 mai 1990, fixant les tarifs de transport des dépêches postales sur les navires français et étrangers au départ des Territoires d'outre-mer à destination de la France métropolitaine et des Départements français d'outre-mer. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.